

Séminaire ORS

sur le tarif des prestations orthopédiques, le tarif des fauteuils roulants et sur le droit des assurances sociales

6 et 7 février 2024 à Pfäffikon/SZ
(Hôtel Seedamm Plaza)

1. PROGRAMME

MARDI 6 FÉVRIER 2024

8:45 – 9:15

Arrivée / café

9:15 – 12:00

Droit de l'assurance sociale

(Conférencier: D. Leuzinger)

Objectif: Le participant connaît les assureurs sociaux fédéraux et leurs bases légales. Il sait faire la différence entre la LAA, la LAM, la LAI et la LAMal. Il connaît les fonctions de ces assurances sociales et la place des tarifs dans cet environnement réglementaire.

Convention tarifaire pour les prestations orthopédiques

(Conférencier: F. Wallner)

Objectif: Le participant connaît les principaux contenus contractuels des fournitures orthopédiques, de la convention sur les marchandises et de ses dispositions d'exécution.

12:00 – 13:15

Pause de midi avec lunch debout

13:15 – 18:00

Tarif et application du tarif

(Conférencier: F. Wallner)

Objectif: Le participant comprend la structure du tarif et apprend à l'appliquer correctement à l'aide d'exemples concrets.

Séminaire 1 - Tarif ASTO (y compris le tarif pour les fauteuils roulants)

Séminaire ORS

sur le tarif des prestations orthopédiques, le tarif des fauteuils roulants et sur le droit des assurances sociales

MERCREDI 7 FÉVRIER 2024

8:45	Arrivée / café	
9:15 – 11:45	<p>Convention tarifaire pour l'appareillage en fauteuil roulant (Conférencier: M. Moser)</p> <p>Objectif: Le participant connaît le contenu essentiel du contrat et ses dispositions d'exécution.</p> <p>Tarif et application du tarif (Conférencier: M. Moser)</p> <p>Objectif: Le participant comprend la structure du tarif et apprend à l'appliquer correctement.</p>	<p>Séminaire 2 - Tarif pour fauteuil roulant</p> <p>Séminaire 1 - suite</p>
11:45 – 12:00	courte pause	
12:00 – 13:30	<p>Droit de l'assurance sociale (Conférencier: D. Leuzinger)</p> <p>Objectif: Le participant connaît les assureurs sociaux fédéraux et leurs bases légales. Il sait faire la différence entre la LAA, la LAM, la LAI et la LAMal. Il connaît les fonctions de ces assurances sociales et la place des tarifs dans cet environnement réglementaire.</p>	<p>Séminaire 2 - Tarif pour fauteuil roulant</p>
13:30 – 14:15	Déjeuner debout	
14:30 – 16:30	<p>WEBINAR</p> <p>Modifications du tarif de l'ASTO et des fauteuils roulants au 01.01.24 (Conférencier: F. Wallner, M. Moser)</p> <p>Objectif: Le participant connaît les modifications apportées au tarif de l'ASTO et des fauteuils roulants, qui entreront en vigueur le 1er janvier 2024.</p>	<p>Séminaire 3 - Mutations</p>

2. ORGANISATION

- Un accès aux conventions collectives et au tarif proprement dit doit être garanti lors du séminaire. Nous vous recommandons d'apporter un ordinateur portable ou une tablette
- La manifestation se compose de quatre séminaires distincts, qui peuvent être réservés séparément
- Les séminaires seront traduits simultanément en français

Coûts	Séminaire 1 Tarif ASTO (y compris le tarif pour les fauteuils roulants)	Séminaire 2 Tarif pour fauteuil roulant	WEBINAR: Séminaire 3 Mutations
Mardi 6.2.24	09:15-18:00		
Mercredi 7.2.24	09:15-11:45	09:15-13:30	14:30–16:30
Membres de l'ORS	CHF 700.00	CHF 400.00	CHF 50.00
pour les non-membres	CHF 1'000.00	CHF 600.00	CHF 150.00
Credits	10	4	2

3. DIPLOME

Les participants reçoivent une attestation de cours après avoir suivi la formation.

4. INSCRIPTION

L'inscription obligatoire se fait en ligne sous :

[Inscription au séminaire tarifaire ORS](#)

Date limite d'inscription : 30 janvier 2024

Un remboursement intégral est possible jusqu'à 10 jours avant l'événement. Passé ce délai, une participation aux frais de 200 CHF sera retenue.

Würenlos, le 21 décembre 2023